



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 4020 Liège, rue du Moulin 320
TVA 413.821.301

AGO – 29 MAI 2018 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 23 mai 2018

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 4020 Liège, rue du Moulin 320, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **29 mai 2018 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2017.			
3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2017, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 5,2000 par action qui sera payable le 18 juin 2018.			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décisions :</i> - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2017 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2017.			
6. <u>OCTROI D'UN PLAN DE PENSION POUR DIRIGEANT D'ENTREPRISE A MONSIEUR GILLES-OLIVIER MOURY</u> <i>Proposition de décision</i> : Sur base de la proposition du comité de rémunération validée par le Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve la signature par Moury Construct SA d'un engagement individuel de pension pour dirigeant d'entreprise indépendant en faveur de Monsieur Gilles-Olivier Moury avec effet rétroactif à partir du 1 ^{er} janvier 2017. Les primes nettes annuelles pour l'assurance principale « vie/décès » et l'assurance complémentaire « incapacité de travail » sont respectivement de 45.000 € et 5.719,75 € (hors frais et taxes).			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »